



Département des Côtes d'Armor

Commune de Lanrodec

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du lundi 21 Mars 2026**

**DATE DE LA CONVOCATION :**

17 mars 2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 15

Présents : 15

Absents : 0

L'an deux mille vingt-six,

Les dix-sept mars à onze heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Solène STEUNOU-ROQUINACH, Maire.

Etaient Présents : *STEUNOU-ROQUINARC'H Solène, LE ROY Marie-Line, COLAS Yves, AROARO Alexis, LE MEUR BOURDON Claudie, HERBILLOT Philippe, LEFORT Anne, JOUAN Jean-Christophe, QUERO Marion, STEPHAN Michael, GUENO Christine, MAHE Laurent, OLLIVIER-HENRY Alain, TOUDIC Cathy, JOURDEN Jean-Yves.*

Absents excusés : Néant.

Procurations : Néant.

Secrétaire de séance : Alexis AROARO

Ordre du jour arrêté et examiné comme suit :

La séance a été ouverte sous la présidence de Mesdames Solène STEUNOU-ROQUINARC'H et Marie-Line LE ROY, Maire et première adjointe, qui ont déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. Monsieur Alexis AROARO a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

La présidence a ensuite été transmise au doyen d'âge des membres présents du Conseil Municipal, Monsieur Jean-Yves JOURDEN, qui a constaté que le quorum était atteint. Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire, tout en rappelant les règles d'élection.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Monsieur Yves COLAS et Madame Cathy TOUDIC.

## RESULTATS DE L'ELECTION DU MAIRE

Madame Solène STEUNOU-ROQUINARC'H a obtenu 15 voix (dont 2 abstentions et 1 nul), elle a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.  
Elle a exprimé ses remerciements.

## RESULTATS DE L'ELECTION DES ADJOINTS

Madame le Maire a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 4 adjoints au Maire au maximum. Elle a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à 4 le nombre d'adjoints au Maire de la commune et a procédé au vote.

La liste de Madame Solène STEUNOU-ROQUINARC'H a obtenu 15 voix (dont 2 nuls et 1 blanc).

Ont donc été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Solène STEUNOU-ROQUINARC'H, dans l'ordre de cette liste :

- 1<sup>ère</sup> adjointe : Madame Marie-Line LE ROY
- 2<sup>ème</sup> adjoint : Monsieur Yves COLAS
- 3<sup>ème</sup> adjointe : Madame Claudie BOURDON LE MEUR
- 4<sup>ème</sup> adjoint : Monsieur Alexis AROARO.

Le tableau du Conseil Municipal est disponible en Mairie pour consultation.

Madame Solène STEUNOU-ROQUINARC'H a ensuite pris la parole pour la lecture de la charte du Conseil Municipal.

### Intervention de Monsieur Alain OLLIVIER-HENRY :

La liste « Ensemble pour Lanrodec » a obtenu 3 sièges lors de l'élection de dimanche dernier. Contrairement aux rumeurs, il n'est pas question pour nous de démissionner. Nous allons nous côtoyer pendant 6 ans voir peut-être 7 ans. Nous serons une opposition constructive mais une réelle opposition. Nous allons être vigilants, extrêmement vigilants sur les finances, les travaux et autant sur la forme que le fond sur les décisions prises par votre majorité. Nous serons également très attentifs sur l'implication des élus dans les instances communautaires. Nous ne manquerons pas d'informer les habitants de Lanrodec des sujets traités en Conseil Municipal et des décisions qui en découleront.

La séance est levée à 11 heures 50.

Le Maire,  
Solène STEUNOU-ROQUINARC'H

Le secrétaire de séance,  
Alexis AROARO